

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

RELATIVE A LA MODIFICATION N° 2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE SCEAUX

Du mardi 29 septembre 2020 à 08h30 au samedi 31 octobre 2020 à 12h00

Par arrêté n° A 57/2020, le Président de l'Etablissement Public Territorial (EPT) Vallée Sud - Grand Paris a prescrit l'enquête publique portant sur la modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Sceaux.

La modification n° 2 du PLU de Sceaux a notamment pour objets de protéger les quartiers pavillonnaires, de prendre en compte l'évolution à venir de la réglementation thermique, de corriger des erreurs matérielles ou d'imprécision du règlement et de mettre à jour les annexes du PLU.

L'enquête publique se déroulera du **mardi 29 septembre 2020 à 08h30 au samedi 31 octobre 2020 à 12h00**, soit pendant 33 jours consécutifs.

Monsieur Jean-Jacques LAFITTE a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, du mardi 29 septembre 2020 à 08h30 au samedi 31 octobre 2020 à 12h00, chacun pourra consulter et prendre connaissance du dossier d'enquête publique selon les modalités suivantes :

- à l'Hôtel de Ville de Sceaux (122 rue Houdan, 92330) aux horaires suivants : les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, le jeudi de 8h30 à 12h00 et le samedi de 9h00 à 12h00 ainsi que pendant les permanences du commissaire enquêteur précisées ci-dessous ;
- sur le site internet <http://modification2-plu-sceaux.enquetepublique.net> ;
- via un lien internet depuis les sites internet de la ville de Sceaux (<https://www.ville-sceaux.fr/>) et de l'EPT Vallée Sud - Grand Paris (www.valleesud.fr) ;
- depuis un poste informatique situé à l'Hôtel de Ville de Sceaux.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, du mardi 29 septembre 2020 à 08h30 au samedi 31 octobre 2020 à 12h00, chacun pourra consigner éventuellement ses observations et propositions sur le projet de PLU, à l'attention du commissaire enquêteur :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, à l'Hôtel de Ville de Sceaux aux heures d'ouverture mentionnés ci-dessus et pendant les permanences du commissaire enquêteur précisées ci-dessous ;
- sur le registre dématérialisé hébergé sur le site internet suivant : <http://modification2-plu-sceaux.enquetepublique.net> ;
- par voie électronique à l'adresse suivante : modification2-plu-sceaux@enquetepublique.net ;
- par courrier postal au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire Enquêteur - Modification n° 2 du PLU – Hôtel de Ville – 122 rue Houdan – 92330 SCEAUX.

Pendant toute la durée de l'enquête publique du mardi 29

septembre 2020 à 08h30 au samedi 31 octobre 2020 à 12h00, les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur seront consultables à l'Hôtel de Ville de Sceaux du lundi au vendredi aux heures d'ouverture mentionnées ci-dessus et pendant les permanences du commissaire enquêteur indiquées ci-dessous. Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet <http://modification2-plu-sceaux.enquetepublique.net> dans les meilleurs délais.

Le commissaire enquêteur tiendra des permanences à l'Hôtel de Ville de Sceaux (122 rue Houdan, 92330) pour recevoir les observations écrites ou orales et répondre aux demandes d'information du public aux dates et heures suivantes :

- **Mardi 29 septembre de 09h00 à 12h00 ;**
- **Mercredi 7 octobre de 14h00 à 17h00 ;**
- **Vendredi 16 octobre de 14h00 à 17h00 ;**
- **Samedi 31 octobre de 09h00 à 12h00.**

Des informations peuvent être demandées sur ce dossier auprès de l'autorité compétente responsable du Plan Local d'Urbanisme, Monsieur Jean-Didier Berger, Président de l'EPT Vallée Sud - Grand Paris, par l'intermédiaire du Service de l'Urbanisme de Sceaux (122 rue Houdan, 92330), aux horaires habituels d'ouverture du Service. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, dès la publication de l'arrêté n° A 57/2020.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique :

- au Service de l'Urbanisme de Sceaux aux jours et heures habituels d'ouverture du service précisés ci-dessus ;
- au siège administratif de l'EPT Vallée Sud - Grand Paris, 28 rue de la Redoute 92260 Fontenay-aux-Roses ;
- en Préfecture ;
- via un lien internet depuis le site internet de la Ville de Sceaux <https://www.ville-sceaux.fr/> ;
- sur le site internet de l'EPT Vallée Sud - Grand Paris www.valleesud.fr ;
- sur le site internet <http://modification2-plu-sceaux.enquetepublique.net>.

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration.

Le Conseil de Territoire de Vallée Sud - Grand Paris se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification n° 2 du PLU de la commune de Sceaux, après modifications éventuelles pour tenir compte des résultats de l'enquête.

**Le Président
Jean-Didier BERGER**